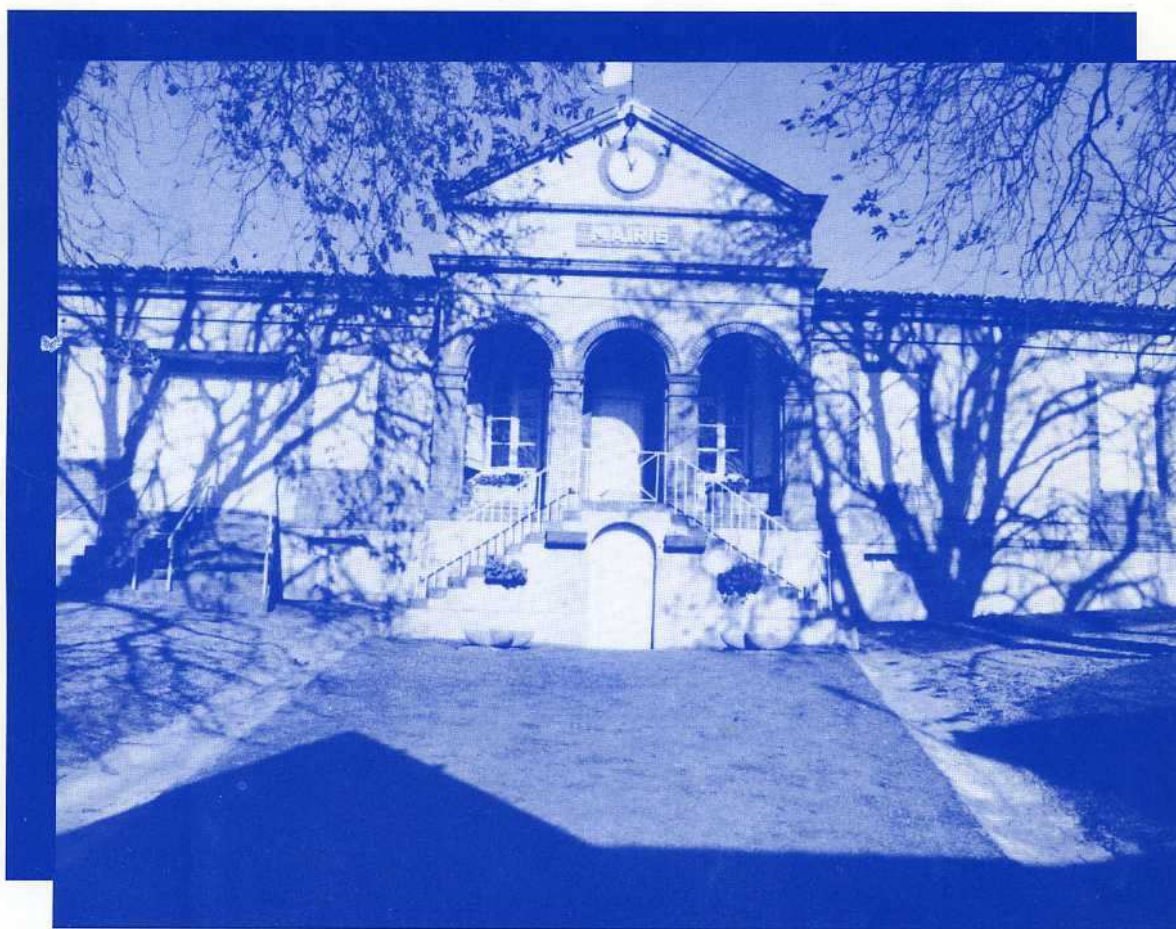


Informa THIL

Rès coumo Thil



15 : DECEMBRE 1991

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

EDITORIAL

La Commission d'Information se devait d'apporter à travers INFORMATHIL un dernier hommage à celui qui en fut un acteur efficace.

Alain BERTHELOT ne ménageait pas son temps quand il fallait boucler les (trop rares) "éditions" de votre bulletin municipal.

Il ne le ménageait pas non plus quand il s'agissait de la vie associative du village. Pas une association où il n'ait apporté son aide. Et puis quelle aide !!! Il y a des leçons à prendre. Tout ce dont il se chargeait était mené jusqu'au bout. On a toujours envie de se reposer sur des gens comme ça.

Bon - Arrêtons là - Faudra bien essayer de la remplacer !

Ce qu'on lui souhaite de mieux, c'est de réussir une aussi belle intégration dans la vie associative et communale de CUCURON.

Encore une fois, au nom de tous les thilois et thiloises,

MERCI ALAIN

NOUVELLES MUNICIPALES

ASSAINISSEMENT

- Règles et obligations liées à l'assainissement

* La taxe de branchement :

- 3 500 F pour un raccordement UNIQUE
- 3 000 F pour les suivants

est EXIGIBLE par moitié soit 1 750 F minimum. Ces sommes seront appelées par le Percepteur en cours d'année.

Cette taxe concerne les propriétaires des immeubles actuellement raccordables au réseau.

Le solde de la taxe (1 750) sera perçu en 92.

Les travaux de branchement sont donc à exécuter pour ces immeubles dans les deux ans, à partir de la date de l'arrêté du Maire.

Nous rappelons que des précisions sur le fonctionnement de l'Assainissement sont données dans l'INFORMATHIL du mois de Décembre 90.

Le Secrétariat de Mairie apportera toutes précisions utiles si nécessaire.

* TRAVAUX COMMUNAUX *

en cours : Toiture du Presbytère

*Assainissement (suite...)

*Isolation des combles du groupe Scolaire

en attente de réalisation :

* Abords de la Mairie

en attente de subvention :

* Aménagement du hangar en salle polyvalente

* DIVERS *

Le Conciliateur : Un recours gratuit pour éviter des procès inutiles et coûteux. Il permet de favoriser un dialogue sans lequel les conflits s'aggravent.

Monsieur WAMBERGUE est à votre disposition les

2ème et 4ème jeudi de 14 H 30 - 17 H 30

à la Mairie de GRENADE

(le plus simple, c'est quand même de ne pas avoir besoin de conciliation)

BENNE A ORDURES : elle stationnera près du Terrain de Boules
p/Encombrants le SAMEDI 14 DECEMBRE 1991

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

=====

ECOLE DE THIL

Les élèves de l'école de THIL présenteront un spectacle de danses, chants et sketches à l'occasion de Noël, le

VENDREDI 20 DECEMBRE à 14 H, à la Cantine

VENEZ NOMBREUX

Qu'on se le dise : RECHERCHONS à cette occasion un candidat Père NOEL.

.../...

ECOLE DE THIL (suite)

Les enfants du CP au CM2 partent en classe de neige à Luchon et Superbagnères du 6 au 10 Janvier 92.

Afin d'éviter des dépenses pour l'achat de vêtements qui risquent de ne pas être réutilisés, l'école organise un prêt de vêtements de ski pour enfants. Si vous avez des gants, des lunettes, des salopettes ou combinaisons et des après-ski, dans les tailles de 6 à 14 ans, vous pouvez éventuellement les prêter à un enfant de THIL.

Pour cela, vous pouvez contacter

* Mesdames CORNAC (61.85.38.17), MAMPRIN et SOULA représentantes des parents d'élèves ou déposer les vêtements à leur domicile. Ils seront enregistrés sur fiches pour être restitués à leur propriétaire, il leur sera donné le plus grand soin. Merci d'avance.

L'école organise un LOTO, le SAMEDI 8 FEVRIER 1992.

AMICALE LAIQUE DE THIL, Aujourd'hui,

Le vendredi 18 Octobre 1991 s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle.

Les membres présents ont adopté à l'unanimité les rapports : moral par le président, d'activités par le secrétaire et financier par le trésorier.

Chaque responsable de section ou club a également fait son compte rendu de fonctionnement. Ensuite il a été procédé aux élections du Conseil d'Administration. Un vin amical a été offert à tous les participants pour fêter les 8 ans de notre association ainsi que les 90 ans de la liberté associative (loi 1901).

La réunion du Conseil d'Administration pour élire son bureau s'est tenue après l'Assemblée Générale et voici la liste des membres.

Mme Annie BERGÉ	élue jusqu'en 93	par tirage au sort
Mme Maria BOSC	" " 94	" "
Mme Claudette BRESSOLLES	" " 92	" "
Mr Henri BRESSOLLES	élu " 93	" "
Mr Michel CONDAMINES	" " 94	" "
Mr Bernard GAUTié	" " 92	" "
Mme Maryse MAMPRIN	élue " 93	" "
Mme Claudine MAURé	" " 93	" "
Mme Maire Laure MEILLON	" " 92	" "
Mme Marie Josée PEREZ	" " 94	" "
Mme Marie PERRAULT	" " 94	" "
Mme Josiane PHARAMOND	" " 94	" "
Melle Christine ROUMEC	" " 92	" "
Mr Pascal TENIERE	élu " 93	" "

Election BUREAU pour l'année 91.92.

Président : Mr H. BRESSOLLES

V. Président : Mme M. BOSC

" : Mme M.L. MEILLON

" : Mr P. TENIERE

Secrétaire : Melle C. ROUMEC

" Adj. : Mr M. CONDAMINES

Trésorier : Mme M. MAMPRIN

" Adj. : Mme A. BERGE

.../...

AMICALE LAIQUE (suite)

Aujourd'hui l'Amicale, c'est 85 enfants, 73 Adultes adhérents à jour de leur cotisation qui selon les cas, participent comme usagers ou organisateurs aux différents secteurs de notre association : Restaurant Scolaire - Bibliothèque - Gymnastique - Danses - Cinéma etc...

D'autres activités vont se mettre en place en fonction des demandes... n'hésitez pas à nous contacter.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le VENDREDI 13 DECEMBRE 1991.

SPORTS & FETES :

La date du Carnaval 92 est fixée au 25 AVRIL 92 et aura pour thème " L'EUROPE 93, CEE"

Plusieurs réunions de préparation avec les associations thiloises ont eu lieu pour la mise au point du programme.

Vous avez été invités à deux réunions pour permettre la mise en commun des idées et peaufiner le programme et distribuer les tâches.

Toutes les bonnes volontés étant les bienvenues et si vous souhaitez participer à la préparation, prenez contact avec la commission des SPORTS & FETES ou avec une ASSOCIATION THILOISE.

Plusieurs équipes seront créées :

- 1) Equipe de travail : construction d'un char et confection de fleurs en crépon
- 2) Equipe pour JUGEMENT de Monsieur CARNAVAL
- 3) Plusieurs équipes pour la formation du défilé costumé.

"CONTACTEZ-NOUS" nous vous attendons !!!

Le programme définitif de la journée sera diffusé dans le prochain INFORMATHIL

PROGRAMMES des LOTOS : (dates fixées à ce jour)

- Samedi 7 Décembre 1991 : Loto du FOOT
- Courant Janvier 92 : Age d'Or (date à fixer)
- Samedi 8 Février 1992 : Ecole de THIL
- Samedi 7 Mars 1992 : Loto FOOT

TENNIS CLUB DE THIL *

La saison de tennis 1991-1992 est commencée. Actuellement, peu de monde s'étant inscrit en temps voulu et aux dates proposées, nous vous invitons à venir acquitter votre cotisation chez Mr FLEURY (61.85.46.40) ou Mr DROMARD (61.85.51.29).

L'Ecole de Tennis continue et comprend 18 enfants. C'est grâce à une formation des jeunes que nous aurons un club dynamique. De ce fait, le club y participe financièrement pour une part importante et la poursuite de ses cours implique une bonne marche du Club. Or nous observons une baisse successive de 50 % depuis les 2 dernières années. Que les passionnés de tennis se manifestent pour concourir à la bonne marche du Club.

Le Président,



DÉPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
CANTON
GRENADE S/GARONNE
COMMUNE
THIL

ARRÊTÉ DU MAIRE

NOUS, Maire de la Commune de THIL

VU le règlement d'assainissement,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Février 1979 portant règlement sanitaire départemental,

VU le code de la Santé Publique et notamment les articles L 33 et suivants,

VU le décret n°67.945 du 24 octobre 1967 relatif à l'instruction, le réseau d'assainissement et des stations d'épuration;

VU la circulaire du 5 janvier 1970 relative aux modalités d'application du décret n°67.945 du 24 Octobre 1967

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1990, relative à la tarification générale,

ARRÊTONS

ARTICLE 1er : Les raccordements aux réseaux d'égouts vannes des immeubles situés : Rue des Fraïches, Grand'Rue, Place de l'Eglise, Impasse de la Fontaine, rue du Presbytère, Rue de la Liberté, Rue de l'Eglise, Rue Longue, C.D.93, rue du Plaza, rue du Boulodrome, Lieu dit "Pépils" Passage Vieux Thil, Passage des Fleurs, repérés très précisément sur le plan annexé à ce document, devront être effectués dans le délai de 2 ans à compter de la date de prise d'effet du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les raccordements des installations sanitaires de chaque immeuble sur les branchements laissés en attente sous la voie publique sont effectués par les soins et aux frais des propriétaires riverains. Par ailleurs, ces derniers sont tenus de remplir les formalités requises (demandes de branchement) et de se conformer aux dispositions techniques relatives à leur installation intérieure stipulées notamment dans le règlement d'assainissement et dans le règlement sanitaire départemental.

ARTICLE 3 : Conformément aux textes ci-dessus visés, les principales dispositions d'ordre financier suivantes, seront appliquées :

- une participation, aux dépenses engagées par la Commune pour les travaux de branchement laissés en attente sous la voie publique au droit de chacun des immeubles, sera demandée à chacun des propriétaires additionnée d'une taxe de raccordement à l'égout pour les maisons neuves et payable en deux fois.
- la redevance d'assainissement sera appliquée à tous les immeubles riverains des rues ci-dessus indiquées, qu'ils soient raccordés ou non.

ARTICLE 4 : La date de prise d'effet du présent arrêté est celle de son visa par l'autorité préfectorale.

- Monsieur le Percepteur GRENADE SUR GARONNE
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Transmis à la Préfecture
pour visa le 8 Novembre 1991

Fait à THIL, le 8 Novembre 1991
Le Maire

J. Martineau

 *
 * CINEMA : le ~~VENDREDI 27~~ ^{SABEDI 21} DECEMBRE 1991
 *
 * à 17-Heures : "CROC BLANC"
 *

THIL
 COMMUNE
 CREMADE 81000
 LAURENT
 MAIRIE-GARONNE
 81000

BONNES FETES



Transmis à la Préfecture
 pour avis le 5 Novembre 1991